

DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

Plan d'action
2016 - 2017



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
ENGAGEMENT NO 1 :	
<i>Les femmes enceintes auront accès à des services éprouvés qui visent à obtenir de meilleurs résultats, pour elles et pour leurs enfants.....</i>	<i>4</i>
1. Accroître l'accès aux services des sages-femmes et améliorer leur intégration aux soins périnataux	4
2. Harmoniser le système d'aiguillage prénatal pour les femmes enceintes ayant des problèmes de dépendance	5
3. Améliorer les services de soutien et de sensibilisation offerts aux femmes enceintes en ce qui a trait à la nutrition et à l'allaitement, à l'aiguillage vers les groupes et les ressources communautaires, aux problèmes liés au tabagisme, aux drogues et à l'alcool, à la santé mentale ainsi qu'à l'accouchement et à la naissance	6
ENGAGEMENT NO 2 :	
<i>La portée des programmes d'intervention précoce ciblant les nourrissons, les enfants et les parents sera élargie</i>	<i>7</i>
4. Utiliser les points forts du programme Familles en santé comme tremplin dans toutes les régions des TNO	7
5. Étendre la portée des programmes visant à améliorer la santé buccodentaire et la nutrition.....	8
ENGAGEMENT NO 3 :	
<i>Les évaluations et le suivi du jeune enfant ainsi que les interventions auprès de celui-ci seront améliorés</i>	<i>9</i>
6. Uniformiser le recours aux outils de dépistage et aux évaluations systématiques, ainsi que leur mise en place, afin de repérer les familles et les enfants vulnérables ou à risque	9
7. Améliorer les évaluations et le suivi du jeune enfant ainsi que les interventions auprès de celui-ci	10
ENGAGEMENT NO 4 :	
<i>La coordination et l'intégration de tous les programmes et services liés au développement du jeune enfant seront améliorées.....</i>	<i>11</i>
8. Harmoniser davantage les programmes et services de développement du jeune enfant avec les besoins des collectivités	11
9. Soutenir les collectivités pour améliorer la coordination et l'harmonisation des programmes de développement du jeune enfant	12
10. Soutenir les enfants et les familles à risque en utilisant une approche interdisciplinaire.....	13
ENGAGEMENT NO 5 :	
<i>Les initiatives de promotion, de sensibilisation et d'éducation liées au développement du jeune enfant seront accessibles à toutes les familles et collectivités</i>	<i>14</i>
11. Tenir des campagnes ciblées pour accroître la sensibilisation à l'importance du développement de la petite enfance et des premières années, ainsi qu'au rôle des parents et de ceux qui travaillent auprès des enfants..	14
12. Utiliser des méthodes et des technologies novatrices pour offrir des outils de sensibilisation et de prévention pertinents d'un point de vue culturel, des renseignements sur les programmes pour les parents et les enfants, de même que de l'information sur la santé et l'éducation.....	15
13. Renforcer les approches de prévention en matière de santé et de bien-être des enfants et afin de favoriser leur bon développement.....	16
ENGAGEMENT NO 6 :	
<i>L'accès à des programmes d'apprentissage préscolaire et à des services de garde d'enfants de haute qualité et abordables sera amélioré.....</i>	<i>17</i>
14. S'attaquer aux problèmes d'infrastructure afin de trouver des lieux appropriés et sûrs pour les programmes de développement de la petite enfance et les services de garderie, selon les besoins relevés dans chacune des collectivités.....	17
15. Restructurer les processus d'administration et de financement pour tous les programmes de développement de la petite enfance afin de promouvoir l'équité, l'inclusion, la qualité et la stabilité des programmes	18
16. Offrir un accès à des programmes d'éducation de la petite enfance de qualité.....	19
17. Soutenir les programmes culturels qui encouragent l'apprentissage des langues autochtones chez les enfants et la participation des aînés.....	20
18. Encourager les professionnels de la petite enfance à acquérir des compétences culturelles	21
19. Accroître les ressources pour les programmes de développement de la petite enfance	22
20. Améliorer la qualité des programmes d'éducation préscolaire et de garderie agréés.....	23
21. Augmenter le nombre de professionnels du développement de la petite enfance qualifiés dans les programmes agréés	24
ENGAGEMENT NO 7 :	
<i>Le contrôle, l'évaluation continue et la production de rapports permettront de stimuler l'amélioration constante des programmes et des services pour le développement du jeune enfant</i>	<i>25</i>
22. Établir et mettre en œuvre un plan pour le contrôle, l'évaluation et la responsabilisation liés à l'application du cadre renouvelé de développement du jeune enfant et de son plan d'action	25
23. Établir un plan d'action triennal détaillé pour les années 2017 à 2020, afin de continuer le travail réalisé par rapport au plan d'action 2014-2017	26



Introduction

Le Cadre de développement du jeune enfant : Partir du bon pied du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a été publié en 2013.

Il a été créé afin de guider les mesures prises par le GTNO dans le domaine de la petite enfance au cours d'une période de dix ans. Le Cadre était fondé sur un processus de participation communautaire qui incluait des visites à domicile, des rencontres régionales et des groupes de discussion, de même qu'une table ronde et un cercle de partage avec les Aînés.

En outre, le rapport intitulé *Success in Early Childhood : How Do We Get There* a servi de pierre d'assise pour l'élaboration du cadre de travail.

Le premier plan d'action pour soutenir le cadre du développement du jeune enfant a été publié en 2014 et couvrait le travail à faire jusqu'en mars 2016. Afin de poursuivre sur notre lancée, le présent document établit les mesures à prendre en 2016-2017.

Le premier plan d'action cernait sept engagements et vingt-deux champs d'action qui permettraient au ministère de la Santé et des Services sociaux et au ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation d'atteindre les objectifs fixés en matière de développement du jeune enfant. Le présent document est conçu de la même façon : il souligne les réalisations et les projets à ce jour dans chacun des vingt-deux champs d'action. Il indique ensuite les travaux à réaliser en 2016-2017 pour respecter nos engagements. Toutes les mesures proposées dans ce document peuvent être mises en œuvre en respectant les contraintes financières et les ressources humaines affectées à ces projets.

En plus des vingt-deux champs d'action déjà cités, le présent document suggère un vingt-troisième domaine méritant notre attention. En effet, ce nouveau champ d'action souligne l'engagement du GTNO à préparer un plan d'action triennal pour le développement du jeune enfant, un plan d'action qui s'enclencherait en 2017-2018 et rendrait compte des priorités de la 18e Assemblée législative.



CHAMP D'ACTION NO 1

Accroître l'accès aux services des sages-femmes et améliorer leur intégration aux soins périnataux.

Engagement no 1 :

LES FEMMES ENCEINTES AURONT ACCÈS À DES SERVICES ÉPROUVÉS QUI VISENT À AMÉLIORER LEUR SORT ET CELUI DE L'ENFANT.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

Au cours des deux dernières années, le MSSS a révisé et uniformisé le formulaire de dossier prénatal afin qu'il soit utilisé dans tous les établissements de soin de santé aux TNO.

Ce formulaire aidera à identifier les mères à risque et à les aiguiller vers les services dont elles ont besoin. La mise en application de ce formulaire fait partie du champ d'action 2 et est prévue pour l'année financière 2016-2017.

Au début de 2015, le MSSS a mis en place des services de sages-femmes à Hay River. En plus de ces nouveaux services, le MSSS a créé un plan d'évaluation et de surveillance des services de sages-femmes de Hay River, prêt à être utilisé.

Dans la région de Beaufort-Delta, on a préféré un autre modèle de soins maternels aux services de sages-femmes. Par conséquent, durant l'année 2015-2016, **l'Administration des services de santé et des services sociaux de Beaufort-Delta (ASSSBD)** a mis en place un modèle de services d'infirmières praticiennes en soins maternels, pour mieux appuyer les services périnataux dans la collectivité. Les infirmières praticiennes en soins maternels de l'ASSSBD font des visites dans la collectivité dans le but d'informer et de soutenir le personnel et les clients bénéficiant des soins périnataux et leurs familles.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

En 2016-2017, le MSSS misera sur le succès des programmes de sages-femmes existants et s'assurera que ces programmes bénéficient du soutien nécessaire en élaborant et en révisant les normes qui les encadrent, puis en mettant en place un plan d'évaluation et de surveillance. Des travaux pour établir un programme de sages-femmes territorial seront également entrepris.

- Moderniser les politiques, les processus et les normes afin d'offrir un futur programme de sages-femmes territorial.
- Terminer les consultations sur le programme territorial de sages-femmes.
- Poursuivre l'examen de la portée et l'élaboration des options du programme de sages-femmes territorial proposé.

Responsabilité

MSSS



CHAMP D'ACTION NO 2

Harmoniser
le système
d'aiguillage
prénatal pour
les femmes
enceintes ayant
des problèmes de
dépendance.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

Au cours des deux dernières années, le MSSS a révisé et uniformisé le formulaire des dossiers prénataux afin qu'il soit utilisé dans tous les établissements de soin de santé aux TNO.

Ce formulaire aidera à identifier les mères à risque et à les aiguiller vers les services dont elles ont besoin. La formation et le soutien pour l'utilisation du formulaire de dossier prénatal des TNO ne sont pas terminés et se poursuivront en 2016-2017.

En 2014-2015, le MSSS a uniformisé et structuré les processus d'aiguillage pour les femmes enceintes qui souffrent de dépendance. Grâce au contrat en place avec le centre de traitement pour femmes Aventa, les femmes enceintes qui ont un problème de dépendance pourront demander et obtenir un accès prioritaire aux traitements dont elles ont besoin. Les processus de surveillance et de production de rapports pour la mise en œuvre des protocoles de dépistage et d'accès prioritaire aux traitements pour la santé mentale et contre les dépendances n'ont pas été implantés en 2014-2016; ce travail sera donc réalisé en 2016-2017.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

En 2016-2017, le MSSS continuera de peaufiner le formulaire de dossier prénatal révisé et veillera à ce que sa mise en œuvre et son intégration au dossier médical électronique (DME) soient cohérentes. Le MSSS s'assurera également que le nouveau processus d'aiguillage prioritaire est utilisé partout sur le territoire, grâce à une approche de gestion des soins intégrée.

- Offrir la formation et le soutien nécessaires au personnel de première ligne qui utilise le formulaire de dossier prénatal révisé et harmonisé des TNO, à la fois en format papier et en format électronique.
- Intégrer le formulaire de dossier prénatal des TNO révisé et harmonisé aux dossiers médicaux électroniques.
- Soutenir le personnel de première ligne afin de poursuivre la mise en œuvre du processus d'aiguillage harmonisé pour les mères souffrant de problèmes de dépendance; pour ce faire, le MSSS offrira la formation et l'information nécessaires aux employés de première ligne chargés de garantir que les protocoles d'aiguillage sont respectés et que les femmes enceintes souffrant de problèmes de dépendance reçoivent l'aide dont elles ont besoin grâce à une approche de gestion des soins intégrée.
- Monitor and report on use of formalized, standardized referral process for expectant mothers with addictions issues.

Responsabilité

MSSS

CHAMP D'ACTION NO 3

Améliorer les services de soutien et de sensibilisation offerts aux femmes enceintes en particulier pour la nutrition et l'allaitement, l'aiguillage vers les groupes et les ressources communautaires, les problèmes liés à la cigarette, aux drogues et à l'alcool, la santé mentale ainsi que l'accouchement et la naissance. and delivery information

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

Le MSSS continuera à soutenir les établissements de soins de santé pour qu'ils obtiennent la désignation Initiative Amis des bébés (IAB).

Cette désignation correspond à une initiative internationale lancée par l'Organisation mondiale de la santé pour protéger, promouvoir et soutenir l'allaitement et les soins pour les mères, les nourrissons et les familles. Il faut de 3 à 10 ans pour obtenir la désignation de l'Initiative Amis des bébés. Une des premières étapes du processus est l'obtention d'un certificat de participation. Au cours des deux dernières années, trois établissements ont obtenu ce certificat de participation à l'Initiative Amis des bébés, soit :

- l'Administration de santé territoriale Stanton;
- l'Administration des services de santé et des services sociaux de Yellowknife;
- l'Administration des services de santé et des services sociaux de Beaufort-Delta.

Au nombre des autres grandes réalisations dans ce domaine : le MSSS a fourni aux représentants en santé communautaire et aux foyers environ 40 trousse d'allaitement, en plus d'offrir des formations sur l'allaitement par l'intermédiaire de programmes communautaires.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016–2017

En 2016-2017, le MSSS continuera à encourager les établissements pour qu'ils obtiennent et maintiennent leur désignation IAB; il continuera également à soutenir les programmes communautaires d'allaitement et de nutrition prématre.

- Effectuer des recherches sur les normes pour l'allaitement et la nutrition en fonction des pratiques exemplaires, des lignes directrices et des normes en vigueur.
- Offrir des formations supplémentaires sur l'allaitement dans le cadre des programmes de formation offerts aux professionnels de la santé.
- Trouver des occasions pour sensibiliser davantage les femmes enceintes à l'allaitement et à la nutrition prématre et accroître le soutien dans ces domaines.
- Créer une trousse de formation répondant à la norme IAB qui pourra être offerte dans toutes les régions afin d'encourager l'adhésion à cette initiative.
- Étudier la possibilité d'établir un programme de soutien par les pairs pour aider les responsables pendant le processus de certification d'un établissement donné.

Responsabilité

MSSS

MÉCF



CHAMP D'ACTION NO 4

Utiliser les points
forts du programme
Familles en santé
comme tremplin
dans toutes les
régions des TNO.

Engagement no 2 : LES PROGRAMMES D'INTERVENTION PRÉCOCE CIBLANT LES NOURRISSONS ET LES NOUVEAUX PARENTS SERONT ÉTENDUS

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

En 2014-2015, le MÉCF a examiné le modèle-pilote de services et de programmes de ressources pour les enfants et les familles implanté à Ndilo et Tulita.

Selon les recommandations issues de cet examen, le MÉCF a décidé d'utiliser les fonds consacrés au pilote pour renforcer le programme Famille en santé.

Ce financement a permis l'expansion du programme Famille en santé à Tuktoyaktuk. Le programme Famille en santé est maintenant offert dans 16 collectivités.

Dès 2015-2016, les 16 sites offrant le programme Famille en santé ont reçu du soutien financier.

En 2015-2016, des normes pour le programme Famille en santé ont été élaborées. À la lumière des commentaires recueillis pendant ce processus, il y aurait lieu de revoir le programme Famille en santé.Family Program was identified.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

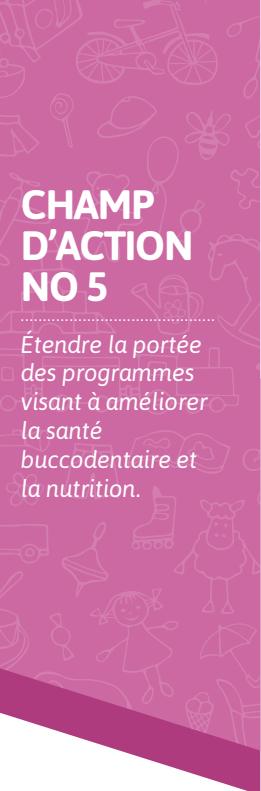
En 2016-2017, le MSSS révisera le programme Famille en santé. Cette révision insistera sur la durabilité du modèle de formation et sur l'alignement du programme sur les besoins des collectivités. Les efforts de surveillance et d'évaluation figurant dans le plan d'action précédent seront interrompus jusqu'à ce que la révision du programme Famille en santé soit terminée.

Revoir le modèle de formation du programme Famille en santé pour mieux répondre aux besoins des collectivités..

- Poursuivre le financement des administrations de SSS afin de garantir que chaque région a accès aux fonds nécessaires pour la formation et le soutien que demande la prestation efficace du **programme Famille en santé partout aux TNO**.

Responsabilité

MSSS



CHAMP D'ACTION NO 5

Etendre la portée des programmes visant à améliorer la santé buccodentaire et la nutrition.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

Le MSSS a reçu un soutien financier au titre du **Fonds d'investissement-santé pour les territoires (FIST)**; ce financement appuiera l'implantation d'une nouvelle approche pour la santé buccodentaire aux TNO.

À la lumière de l'étude intitulée La santé buccodentaire : pour un avenir souriant de 2014, le MSSS s'affaire à concevoir une approche qui s'articule autour de trois objectifs :

1. créer un programme harmonisé et intégré pour l'ensemble des TNO;
2. améliorer la prévention et l'éducation en santé buccodentaire;
3. réduire les problèmes de santé buccodentaire et connexes évitables.

Plusieurs projets-pilotes régionaux ont été lancés au cours du dernier trimestre de 2015-2016. Ils ont pour but de tester la pertinence des programmes de prévention proposés à l'échelle des collectivités. Les responsables des volets nutrition et cuisines collectives du programme Famille en santé partagent leurs réussites et leurs pratiques exemplaires au moyen de téléconférences régulières auxquelles participent tous les responsables des programmes Famille en santé (PFS). À la fin de l'année, tous les responsables de programme présentent un rapport d'évaluation qui est communiqué à tous les coordonnateurs du PFS. Diverses initiatives, comme des présentations, la distribution de ressources et de documentation, des campagnes de sensibilisation et de formation visent à soutenir et à promouvoir l'allaitement de même qu'à informer la population sur ce sujet. Par exemple, environ 40 trousseaux d'allaitement ont été distribués aux représentants en santé communautaire et aux foyers. Chaque PFS bénéficie de fonds pour soutenir et promouvoir l'allaitement auprès des participants au programme.

En octobre 2015, une formation en nutrition a été offerte aux employés du programme Famille en santé de la collectivité sahtu de Norman Wells (la formation a eu lieu du 27 au 29 octobre 2015). Une formation sur l'allaitement organisée par Moms, Boobs and Babies, un organisme financé par le MSSS, est prévue en février 2016 pour les participants de Yellowknife et d'Inuvik. D'autres faits marquants incluent l'élaboration d'un guide nutritionnel pour les tout-petits et la prestation de formations en nutrition dans le cadre de programmes communautaires.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

En 2016-2017, le MSSS mettra l'accent sur le développement de l'approche en santé buccodentaire et poursuivra ses efforts pour soutenir des stratégies nutritionnelles durables.

- Élaborer et tester des programmes de prévention en santé buccodentaire à intégrer aux programmes de santé prénatale et infantile.
- Collaborer avec des garderies agréées pour améliorer l'exécution des programmes de promotion et de prévention offerts aux enfants qui fréquentent ces établissements (par exemple, pour promouvoir des comportements sains et encourager l'adoption de bonnes habitudes, comme se brosser les dents et choisir des aliments sains comme collation).
- Élaborer un modèle et un plan de mise en œuvre révisés pour la prestation des services de santé buccodentaire.

Responsabilité

MSSS

MÉCF

CHAMP D'ACTION NO 6

Uniformiser le recours aux outils de dépistage et aux évaluations systématiques pour déterminer les familles et les enfants vulnérables ou à risque.

Engagement NO 3 :

LES ÉVALUATIONS ET LE SUIVI DU JEUNE ENFANT AINSI QUE LES INTERVENTIONS AUPRÈS DE CELUI-CI SERONT AMÉLIORÉS

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

En 2014-2015, le MSSS a terminé une évaluation-pilote unique menée auprès de 75 % des enfants nés en 2009 aux TNO, grâce à un outil d'évaluation appelé le formulaire Rourke.

Cette évaluation prévoit l'examen de la vue, de l'ouïe, de la parole et de l'éveil des enfants. Les résultats de cette évaluation de référence et de l'**Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE)** ont été utilisés pour la conception de pilotes d'intervention précoce (voir le champ d'action no 7 pour de plus amples renseignements).

Grâce à ces résultats et aux commentaires recueillis pendant cette évaluation unique, une série d'outils de dépistage standards ont été créés. Ces outils sont appelés le **dossier de santé infantile** des TNO. Les formulaires qui constituent le dossier de santé infantile des TNO sont utilisés par les médecins, les infirmiers et infirmières en santé communautaire et les infirmiers et infirmières en santé publique. Une norme de pratique clinique a été adoptée en mars 2015 pour soutenir la mise en œuvre et l'utilisation continue du dossier de santé infantile des TNO.

La mise en œuvre des neuf formulaires d'évaluation par tranche d'âge du dossier de santé infantile des TNO s'est terminée en mai 2015; cette étape incluait la préparation de matériel de référence et la formation de professionnels des soins de santé.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

Les formulaires du dossier de santé infantile des TNO seront intégrés aux dossiers médicaux électroniques (DME) au début de l'année 2016; les DME seront progressivement implantés dans l'ensemble des établissements de soins primaires et les cliniques de soins spécialisés, de même que dans les centres de santé communautaire. L'intégration du dossier de santé infantile des TNO aux dossiers médicaux électroniques (DME) se fera en fonction de l'échéancier prévu pour les DME.

- Examiner les options pour l'analyse et la production de rapports à partir des DME et des autres sources de données afin que les processus décisionnels et le développement du programme soient fondés sur des données probantes.
- Dans les cas où cela peut être pertinent, produire des rapports à partir du DME pour documenter l'élaboration et la planification du programme.
- Poursuivre la collecte de données à l'aide de l'IMDPE; établir des rapports pour documenter l'élaboration du programme et la surveillance du rendement.monitoring.

Responsabilité

MSSS

MÉCF



CHAMP D'ACTION NO 7

Veiller à offrir un accès équitable et stable aux services d'ergothérapie, d'orthophonie, de santé publique, de counseling communautaire et de suivi pour les enfants qui présentent des troubles de développement.



RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

Au cours des deux dernières années, le MSSS a procédé à l'évaluation de deux importants services d'intervention et de suivi auprès des jeunes, soit les services de réadaptation et les services d'orthophonie.

Les rapports d'évaluation produits aideront à planifier la prestation des services dans ces domaines.

Durant cette période, le MSSS a également travaillé de concert avec deux administrations régionales et un gouvernement autochtone pour concevoir trois projets-pilotes d'intervention précoce. Les équipes du projet-pilote ont utilisé les données de référence de l'IMDPE et les résultats uniques du projet-pilote Rourke pour créer des projets répondant précisément aux besoins régionaux.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

En 2016-2017, le MSSS se servira des conclusions et des recommandations des évaluations pour améliorer la prestation des services de réadaptation offerts aux TNO. Le MSSS continuera également de soutenir ses partenaires dans les projets-pilotes d'intervention précoce pour les aider à mettre leurs projets en œuvre. Les projets-pilotes devraient se poursuivre durant trois ans, soit jusqu'en 2017-2018.

- Le MÉCF s'efforcera de créer plus d'occasions de collaboration entre les consultants en développement du jeune enfant et le personnel du MSSS pour offrir des programmes d'intervention précoce à l'échelle régionale et communautaire.
- À la lumière des conclusions des évaluations des services de réadaptation, élaborer un plan de mise en œuvre pour améliorer ces services et le suivi subséquent dans le cadre du prochain plan d'action sur le développement du jeune enfant.
- Élaborer des normes pour la collecte et l'analyse de données ainsi que pour la production de rapports afin de soutenir la surveillance du programme et de fonder le processus décisionnel sur des données probantes.
- Poursuivre la collaboration avec la Société régionale Inuvialuit, l'Administration des services de santé et des services sociaux de Dehcho et l'agence de services communautaires deTłı̨chǫ pour la mise en œuvre et la surveillance des projets-pilotes d'intervention précoce.

Responsabilité

MSSS

MÉCF

CHAMP D'ACTION NO 8

Harmoniser les programmes et services de développement de la petite enfance afin qu'ils répondent mieux aux besoins des collectivités.

Engagement NO 4 :

LA COORDINATION ET L'INTÉGRATION DE TOUS LES PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT SERONT AMÉLIORÉES

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

L'IMDPE est une méthode harmonisée conçue par l'Offord Centre for Child Studies. Il permet de mesurer cinq domaines du développement du jeune enfant qui sont reconnus comme de bons indicateurs de la maturité scolaire de même que de la santé, de l'éducation ou de la situation sociale à l'âge adulte.

Les données de l'IMDPE sont recueillies à l'aide de listes de vérification remplies par les enseignants de maternelle. Un rapport sommaire des résultats de référence obtenus à l'aide de l'IMDPE pour les TNO entre 2012 et 2014 a été rendu public en septembre 2014. Il s'agit de la cinquième année que des données sont recueillies à l'aide de l'IMDPE. Les rapports de 2014-2015 ont été transmis au MSSS et aux directeurs généraux des conseils scolaires en novembre 2015.

Un répertoire de tous les programmes et services de soutien offerts aux collectivités des TNO par le MÉCF a été réalisé.

Le système d'information géographique (SIG) est un outil de données utilisé pour recueillir, stocker et illustrer l'information. Le SIG peut maintenant produire des rapports et ces données peuvent être affichées par région et par collectivité. Toutefois, il pourrait y avoir d'autres méthodes plus intéressantes pour présenter les données. Parmi d'autres tâches incluses dans le plan d'action intérimaire de 2016-2017, on prévoit l'examen de ces méthodes de recharge.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

Un plan de travail sera établi pour déterminer la meilleure façon d'utiliser ces données et permettre la prise de décisions éclairées sur les programmes de développement du jeune enfant.

- Utiliser les données de l'IMDPE pour prendre des décisions éclairées sur les programmes et les services pour le développement du jeune enfant.
- Collaborer pour trouver de nouvelles façons d'utiliser les sources de données existantes, notamment les données de programme et les renseignements socioéconomiques généraux, et évaluer les résultats tirés de l'IMDPE et du dossier de santé infantile des TNO.
- Trouver de nouvelles méthodes pour mettre à jour et communiquer efficacement à l'ensemble des collectivités des TNO un répertoire détaillé des programmes, services et mesures de soutien offerts pour le développement du jeune enfant.

Responsabilité

MSSS

MÉCF

CHAMP D'ACTION NO 9

Soutenir les collectivités pour améliorer la coordination et l'alignement des programmes de développement de la petite enfance.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

Pour stimuler les discussions à l'échelle communautaire, le MÉCF a réuni ses employés à deux reprises :

1. Les employés de tous les établissements du MÉCF qui ont reçu des fonds de l'Agence de la santé publique du Canada ont été invités à participer au rassemblement Weaving our Wisdom. Cette rencontre territoriale sur le bien-être a permis de réunir des Aînés, des partenaires et des jeunes provenant des 33 collectivités. Les discussions ont porté sur des thèmes relatifs au bien-être familial, communautaire et général.
2. Les employés des huit programmes d'aide préscolaire aux Autochtones offerts aux TNO se sont réunis en novembre 2015 afin de dresser un plan de travail collaboratif portant sur le développement du jeune enfant. Le programme d'aide préscolaire aux Autochtones s'adresse aux enfants autochtones, inuits ou métis et à leurs familles.

Un grand nombre de plans de bien-être communautaire ont également mentionné d'importants programmes et services pour le développement du jeune enfant; ces plans sont des sources d'information précieuses pour établir les priorités communautaires du MÉCF. Au cours des deux dernières années, le MSSS a appuyé le développement des plans de bien-être communautaire, leur mise en œuvre et la production de rapports connexes par le biais d'ententes de contribution, et il continuera d'offrir ce soutien à l'avenir.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

En 2016-2017, le MÉCF continuera à encourager la formation de partenariats et à établir des relations entre les responsables de divers programmes et services de développement de la petite enfance. Le MÉCF compte également recentrer ses efforts afin de soutenir les comités interinstitutionnels pour le développement de la petite enfance là où ils sont établis.

- Renforcer les relations avec les partenaires pour la prestation de services et de programmes de bien-être communautaire à l'intention des enfants de cinq ans et moins.
- Élaborer un processus d'orientation territorial harmonisé pour les conseils scolaires de division pour garantir que tous les enfants des TNO entrent à l'école d'une façon qui n'entraîne pas un stress inutile et cerner les besoins précis de chacun.
- Offrir une aide à des collectivités précises pour y renforcer le partage des ressources et des renseignements entre les responsables des divers programmes de développement de la petite enfance.
- Améliorer les services de soutien aux parents afin de faciliter l'aiguillage et la compréhension des programmes offerts.

Responsabilité

MSSS

MÉCF

CHAMP D'ACTION NO 10

Soutenir les enfants et les familles fragiles en utilisant une approche interdisciplinaire.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

Le MSSS et le MÉCF ont formé un groupe de travail qui s'efforce de mettre en place les rouages nécessaires à la communication pour promouvoir une approche interdisciplinaire.

Le ministère de la Justice appuie le MSSS et le MÉCF dans l'élaboration d'un formulaire de consentement unique et d'une entente de partage de l'information, conformément aux lois qui régissent le MSSS et le MÉCF.

Des fonds ont été accordés à Lynn's Place et à Rock Hill Apartments pour la prestation de programmes de développement du jeune enfant auprès des mères qui vivent dans des foyers de transition. Ce soutien financier se poursuivra dans le plan d'action intérimaire 2016-2017.



TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

Dans le cadre du plan d'action intérimaire 2016-2017 pour le développement du jeune enfant, le MSSS et le MÉCF continueront à s'intéresser à la question du partage des renseignements pour faciliter les soins intégrés, en mettant l'accent sur les enfants qui bénéficient de ces services en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille.

- Fournir des fonds aux ONG pour la réalisation de programmes de développement du jeune enfant auprès des mères qui vivent dans des foyers de transition, plus précisément à Lynn's Place et à Rock Hill Apartments, à Yellowknife.

- Collaborer avec nos partenaires pour examiner les pratiques exemplaires des modèles de prestation de services intégrés déjà en place (par exemple, le modèle de gestion intégrée des cas du ministère de la Justice et les services offerts par le YWCA à Lynn's Place).

- Déterminer quels renseignements devraient être partagés entre les partenaires de prestation des services et dans quel but, pour offrir aux enfants les meilleurs soins qui soient.

Responsabilité

MÉCF

MSSS



CHAMP D'ACTION NO 11

Mener des campagnes ciblées pour accroître la sensibilisation à l'importance du développement de la petite enfance, à l'importance des premières années, au rôle des parents et de ceux qui travaillent avec les enfants.

Engagement NO 5 :

LES INITIATIVES DE PROMOTION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT SERONT ACCESSIBLES À TOUTES LES FAMILLES ET COLLECTIVITÉS

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

Au cours des deux dernières années, de nombreuses initiatives ont été lancées pour accroître la sensibilisation à l'importance du développement du jeune enfant.

Au nombre des points marquants, citons la production d'une infolettre trimestrielle envoyée à tous les responsables de programmes agréés de la petite enfance, la production et la distribution d'objets promotionnels pour le programme Famille en santé, la tenue de mini-campagnes de sensibilisation sur la nutrition et la vaccination, ainsi que la réalisation du programme **PPSFR** (**Processus du perfectionnement et du soutien des familles-ressources**).

Une entente pluriannuelle pour le marketing social des programmes de développement du jeune enfant a été conclue avec Outcrop Communications. L'autorégulation et la santé buccodentaire ont été choisies comme points centraux pour la campagne de marketing social.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

Le plan d'action intérimaire de 2016-2017 mettra l'accent sur la tenue d'une campagne de marketing social portant sur la santé buccodentaire et l'autorégulation auprès des parents, des familles, des aidants et des autres partenaires.

- Poursuivre les campagnes de marketing social sur la santé buccodentaire et l'autorégulation auprès des parents, des familles, des aidants et des autres partenaires.
- Déterminer une méthode pour mesurer le rayonnement et une stratégie pour évaluer les effets de la campagne de marketing social, conformément à la stratégie de communication du GTNO.

Responsabilité

MSSS

MÉCF

CHAMP D'ACTION NO 12

Utiliser des méthodes et des techniques de transmission d'avant-garde et pertinentes d'un point de vue culturel pour la sensibilisation et la prévention, les renseignements sur les programmes pour les parents et les enfants, de même que l'information sur la santé et l'éducation.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

Soutenir les parents et les aidants des TNO en mettant à leur disposition des renseignements, des outils et une gamme de programmes et de services pour le développement du jeune enfant demeure une priorité.

Au cours des deux dernières années, le MSSS a revu certains de ses objectifs originaux pour se concentrer sur les programmes prénataux offerts par Vital Abel et les foyers d'Inuvik, plutôt que de cibler le programme des sacs pour les bébés.

Le MÉCF a distribué 100 iPad mini à de nouveaux parents et aidants primaires dans l'ensemble des TNO, dans le cadre de son projet-pilote. Le MÉCF et le MSSS ont régulièrement annoncé des événements, des programmes et des services et en ont fait la promotion sur la page Facebook Partir du bon pied.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

En 2016-2017, l'objectif est de chercher les aspects à améliorer et de miser sur les succès de chacun des projets, notamment le site Web Partir du bon pied, le programme prénatal offert par Vital Abel et les foyers d'Inuvik et l'initiative des iPad mini.

- Améliorer et mettre à jour le site Web **Partir du bon pied.**
 - Continuer à soutenir Vital Abel et les foyers d'Inuvik grâce à des ententes de contribution pour la réalisation de leurs programmes prénataux en 2016-2017.
 - Poursuivre la distribution d'iPad mini aux nouveaux parents et aidants primaires partout aux TNO, tout en mettant en œuvre les mesures de surveillance et le plan d'évaluation établis pour le programme.
 - Profiter de la présence des bibliothèques publiques partout aux TNO pour y distribuer des iPad.
 - Évaluer les occasions d'encourager l'utilisation de méthodes et de techniques d'avant-garde pour communiquer avec les gens et leur transmettre des renseignements adaptés à leur culture au sujet du développement du jeune enfant.

Responsabilité

MÉCEF

MSSS



CHAMP D'ACTION NO 13

Renforcer l'approche préventive en santé et bien-être des enfants pour favoriser leur bon développement.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

En 2014-2015, grâce à un partenariat avec le Collège Aurora et dans le cadre d'un programme à double reconnaissance des crédits, un cours sur le développement de la petite enfance a été créé et mis en place au deuxième cycle du secondaire.

Les élèves du secondaire qui suivent ce cours au deuxième cycle en sont crédités sur leur relevé de notes du secondaire ainsi que dans le cadre d'un certificat du Collège Aurora. Ainsi, lorsqu'ils terminent leurs études secondaires, les élèves qui ont suivi ce cours sont mieux préparés s'ils désirent poursuivre leurs études et entamer une carrière dans le domaine du développement de la petite enfance.

Il faudra un certain temps pour réviser le projet-pilote de programme à double reconnaissance de crédits initial et en faire la promotion, afin que l'élargissement du projet soit un succès.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

La révision et la promotion du cours et des ressources pédagogiques seront achevées pour faciliter le lancement de projets-pilotes dans trois collectivités durant l'année scolaire 2016-2017.

- Le MÉCF collaborera avec le MSSS à l'élaboration d'un nouveau programme de formation en santé pour les élèves de la préscolaire à la neuvième année, afin d'y inclure des approches préventives en santé infantile.
- Terminer la conception d'un programme à double reconnaissance de crédits de qualité qui réponde aux besoins des professeurs du Collège Aurora et aux exigences d'un tel programme.
- Étendre le programme-pilote de double reconnaissance de crédits dans le cadre duquel était offert le cours de deuxième cycle du secondaire sur le développement de la petite enfance en 2014-2015 en l'offrant dans deux collectivités supplémentaires durant l'année scolaire 2016-2017.

Responsabilité

MÉCF

MSSS

CHAMP D'ACTION NO 14

S'attaquer aux problèmes d'infrastructure afin de trouver des lieux appropriés et sûrs pour les programmes de développement de la petite enfance et les services de garde, selon les besoins relevés dans chacune des collectivités.

Engagement 6 :

L'ACCÈS À DES PROGRAMMES D'APPRENTISSAGE DE LA PETITE ENFANCE ET À DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS DE HAUTE QUALITÉ ET ABORDABLES SERA AMÉLIORÉ

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

Les ministères de l'Exécutif et des Finances sont à l'origine de la création d'une politique portant sur les infrastructures privées subventionnées par l'État.



LAWRENCE NORBERT

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

Dans le cadre du plan d'action intérimaire 2016-2017 pour le développement du jeune enfant, le MECF mettra en place sa nouvelle politique sur les infrastructures privées subventionnées par l'État.

- Communiquer la nouvelle politique du GTNO pour orienter les partenariats, les projets d'immobilisations et les investissements publics dans le domaine du développement de la petite enfance.
- Régler les problèmes d'infrastructures qui ont été relevés dans les écoles pour faciliter l'ajout de prématernelles dans les centres régionaux et à Yellowknife (selon les décisions de la 18e Assemblée législative sur la mise en œuvre à l'échelle du territoire).

Responsabilité

MÉCF

CHAMP D'ACTION NO 15

Restructurer les processus d'administration et de financement pour tous les programmes de développement du jeune enfant afin de promouvoir l'équité et l'inclusion, ainsi que la qualité et la stabilité des programmes.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

L'examen du programme de développement du jeune enfant (rapports 1 et 2) a pris fin en septembre 2015 et les conclusions ont été présentées au cabinet en octobre 2015.

Les mesures présentées dans ce rapport sont abordées, en partie, dans le plan d'action intérimaire pour 2016-2017.

L'élaboration d'une politique globale et d'un manuel de procédures commencera en mars 2016. Cette mesure aidera à uniformiser les règlements, les politiques, ainsi que les lignes directrices sur le financement et la production de rapports à jour, en plus d'en faciliter l'application cohérente d'une région à l'autre.

Un nouveau processus de demande de financement pour le programme de développement du jeune enfant sera conçu pour mars 2016; il intégrera les volets de financement pertinents en une demande et entente de contribution qui, en option, pourra entrer dans un cadre pluriannuel.

En plus d'une étude de faisabilité pour étudier la possibilité d'instaurer des services de garde abordables et universels aux Territoires du Nord-Ouest, des examens du programme **Enfants en santé** et de l'initiative pour les petites collectivités ont été effectués.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

Le principal objectif pour 2016-2017 sera d'améliorer la qualité du programme de développement du jeune enfant et de renforcer le programme Enfants en santé en apportant les changements nécessaires à ces deux initiatives.

- Mettre en œuvre une nouvelle politique consultative pour le développement du jeune enfant et un manuel du programme pour faire en sorte que les règlements, les politiques et les lignes directrices sur le financement et la production de rapports soient à jour.
- Consolider le processus de demande de financement dans le cadre du programme de développement du jeune enfant pour limiter le nombre de demandes et d'ententes de contribution exigées de chaque exploitant.
- Implanter une formation sur l'Échelle d'évaluation de l'environnement préscolaire (ÉEEP) afin de faciliter la mesure et le contrôle de la qualité des garderies agréées.
- Créer un cadre d'apprentissage pour les enfants de trois ans et moins.
- Créer un système d'agrément pour le personnel des établissements agréés.
- Réviser la portée, les principes et les lignes directrices pour le financement du programme Enfants en santé afin de mieux refléter son objectif central, soit l'intervention précoce auprès des enfants fragiles ou ceux qui risquent de présenter un retard de développement.
- Réviser le modèle de financement pour les programmes agréés dans le domaine du développement du jeune enfant.
- Améliorer l'abordabilité des services de garde pour assurer la durabilité des programmes de développement du jeune enfant et accroître l'accès à ces programmes dans l'ensemble du territoire.

Responsabilité

MÉCF



CHAMP D'ACTION NO 16

Offrir un accès à des programmes d'éducation de la petite enfance de qualité.



RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

Conformément à la volonté du premier ministre, un examen du programme de prématernelle a été réalisé en octobre 2015.

Les conclusions ont été présentées à la 18e Assemblée législative en préparation à l'implantation du programme dans l'ensemble du territoire.

Le programme de prématernelle a été mis en place dans les petites collectivités en 2014-2015, puis dans 16 autres collectivités en 2015-2016.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

En 2016-2017, le soutien à l'implantation du programme de prématernelle dans l'ensemble du territoire se poursuivra.

- Créer un plan de communication pour les parents, les programmes d'aide préscolaire aux Autochtones et les autres intervenants concernés.
- Travailler de concert avec les collectivités pour renforcer et aider les établissements où le programme de prématernelle est déjà offert, tout en appuyant l'implantation du programme dans toutes les collectivités des TNO.
- Collaborer avec les intervenants concernés et les collectivités pour examiner les possibilités de services gratuits axés sur le jeu pour les enfants de quatre ans.
- Créer un plan de mise en œuvre pour que les programmes agréés existants de développement du jeune enfant (comme les programmes d'aide préscolaire aux Autochtones, les programmes préscolaires, les garderies, les garderies en milieu familial)

bénéficient d'un soutien continu tout au long du processus.

- Déterminer le coût des rénovations nécessaires pour toutes les autres salles de classe de prématernelle.

- Réviser le programme de maternelle et de prématernelle, notamment en précisant les attentes pour les enfants de quatre et cinq ans.

- Offrir une formation continue aux enseignants de prématernelle et de maternelle, notamment sur l'évaluation des enfants de quatre et cinq ans.

- Réviser le plan de surveillance, d'évaluation et de responsabilisation des programmes de prématernelle et de maternelle.

- Concevoir un plan d'action pour des services de garde universels au cours des deux prochaines années.

Responsabilité

MÉCF

CHAMP D'ACTION NO 17

Soutenir les programmes culturels qui favorisent le l'apprentissage des langues autochtones chez les enfants et la participation des Aînés.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

Le Secrétariat des langues autochtones a été fondé après l'élaboration du cadre de travail pour le développement du jeune enfant et du plan d'action qui a pris fin en 2014-2015.

Le Secrétariat se penchera sur l'apprentissage des langues autochtones chez les enfants.

Le modèle de financement pour les foyers linguistiques a été modifié; le financement est maintenant accordé directement aux gouvernements autochtones, plutôt que d'être fourni aux responsables de programmes à la suite de la présentation d'une proposition et de la conclusion d'une entente de contribution.

Des révisions des documents sur les Aînés et les écoles pour tenir compte du programme de développement du jeune enfant ont été entamées, mais d'autres révisions sont nécessaires. Le groupe de travail sur l'éducation adaptée à la langue et à la culture autochtones (ALCBE) créé en marge du **cadre pour la réforme et l'innovation** en éducation est responsable de ces travaux.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

Dans le cadre du plan d'action intérimaire 2016-2017 pour le développement du jeune enfant, le Secrétariat des langues autochtones appuiera les mesures sur les cultures et les langues autochtones pour les programmes agréés de développement de la petite enfance.

- En collaborations avec les gouvernements autochtones intéressés, réviser le programme de foyers linguistiques actuellement en vigueur aux TNO pour mieux mettre en valeur les cultures et les langues autochtones dans les programmes agréés de développement de la petite enfance.

Responsabilité

MÉCF

CHAMP D'ACTION NO 18

Encourager les professionnels de la petite enfance à acquérir des compétences culturelles.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

Le personnel de Culture et patrimoine a tenu une activité lors du colloque annuel sur la petite enfance.

Le personnel œuvrant dans le secteur du développement de la petite enfance a également participé aux groupes de travail sur la maternelle à la douzième année formés en marge du **cadre d'action pour la réforme et l'innovation en éducation**; ces groupes de travail cherchent à encourager les mesures circonscrites dans le domaine des compétences culturelles. Des mesures concrètes ont été choisies pour 2016-2017.

La création d'un manuel PeopleSoft afin de partager l'information sur la façon d'accéder au calendrier de formation sera entamée avant le 31 mars 2016; cela facilitera l'accès aux services de formation pour le personnel des programmes agréés de développement de la petite enfance.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

En 2016-2017, grâce aux mesures suivantes, les programmes et services de développement de la petite enfance favoriseront un milieu et des rencontres culturels sûrs; on réduira ainsi les craintes que certaines personnes peuvent ressentir lorsqu'elles sollicitent l'accès à un programme ou à un service du GTNO.

- Examiner les ressources et documents culturellement appropriés existants du GTNO et d'autres sources, afin de les partager avec les responsables des programmes agréés de développement de la petite enfance.
- Distribuer le manuel PeopleSoft au personnel des programmes agréés de développement de la petite enfance dans les centres et les garderies en milieu familial, afin que ces personnes aient accès au calendrier de formation du GTNO.
- Offrir au personnel des programmes agréés de développement de la petite enfance l'accès à la formation en ligne du GTNO sur la sensibilisation aux cultures autochtones.
- Au moyen de projets-pilotes pour l'intervention précoce, vérifier et examiner de façon concrète les concepts de pertinence et de compétence culturelle avec les enfants, dans les familles et les collectivités.

Responsabilité

MÉCF

MSSS



LAWRENCE NORBERT

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

La collecte de données à l'aide de l'IMDPE se poursuit, comme expliqué dans le champ d'action 8.

L'élaboration d'un cadre d'apprentissage culturellement approprié et fondé sur le jeu pour les enfants de 0 à 3 ans aux TNO n'a commencé qu'après les deux premières années de mise en place du cadre. Cet aspect sera donc développé dans le plan d'action intérimaire de 2016-2017.

Une étude par province et par territoire des autres cadres d'apprentissage pour les jeunes enfants a été réalisée et adaptée par l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario. Cette étude influencera l'élaboration du cadre d'apprentissage pour les jeunes enfants des TNO et les ressources connexes.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

Dans le cadre du plan d'action intérimaire de 2016-2017 pour le développement du jeune enfant, l'élaboration d'un cadre d'apprentissage pour les enfants et la révision du programme scolaire de la maternelle et de la prématernelle seront entamées.

- Lancer l'élaboration d'un cadre pour l'apprentissage pour les enfants de 0 à 3 ans et d'un guide de mise en œuvre. Réviser le programme de maternelle et de prématernelle, notamment en précisant les attentes pour les enfants de quatre et cinq ans.
- Offrir une formation continue aux enseignants de prématernelle et de maternelle, notamment pour l'évaluation des enfants de quatre et cinq ans.

Responsabilité

MÉCF



CHAMP D'ACTION NO 20

Améliorer la qualité des programmes agréés d'éducation préscolaire et de garderie.



LAWRENCE NORBERT

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

Les consultants régionaux en petite enfance ont eu accès à des cours d'initiation en ligne pour l'ÉEEP et devaient terminer cette formation avant le mois de mars 2015.

Une étude par province et par territoire a été réalisée pour confirmer les outils utilisés, les avantages et les désavantages de ces outils et leurs coûts relatifs, afin de recommander la formation par un formateur autorisé et l'utilisation de l'outil. La formation pour l'ÉEEP a été offerte par un formateur autorisé en mars 2016.

Des colloques annuels sur le développement du jeune enfant aux TNO ont eu lieu en septembre 2014 et en août 2015.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016–2017

Élaborer un plan pour mettre en œuvre l'ÉEEP dans les programmes agréés (notamment un échéancier, des modèles et des documents pour la communication) en vue d'un lancement en 2016-2017. Cela correspond aux mesures citées dans le plan d'action intérimaire de 2016-2017.

- Mettre en œuvre le plan pour profiter de l'utilisation de l'Échelle d'évaluation de l'environnement préscolaire (ÉEEP) aux TNO afin de mettre l'accent sur l'amélioration continue de la qualité des programmes.
- Créer un plan pour l'utilisation de l'Échelle d'évaluation de l'environnement des nourrissons et des tout-petits aux TNO.
- Organiser le colloque annuel des TNO sur le développement de la petite enfance, en collaboration avec le MSSS.

Responsabilité

MÉCF

CHAMP D'ACTION NO 21

Augmenter le nombre de professionnels du développement de la petite enfance qualifiés dans les programmes agréés.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

L'élaboration du programme d'évaluation en fonction des compétences a débuté en 2015-2016 et le programme sera prêt en 2016-2017.

Cette mesure aidera les employés des programmes agréés de développement de la petite enfance à répondre aux exigences réglementaires qui stipulent que les employés principaux auront l'occasion de démontrer leurs compétences.

Le colloque annuel sur le développement de la petite enfance, qui s'est tenu à Yellowknife en août 2015, est également pertinent pour ce champ d'action. En 2014-2015, dix bourses d'études postsecondaires ont été offertes à des élèves admissibles pour financer leur participation à des programmes sur le développement de la petite enfance. En 2015-2016, ce seront 15 étudiants admissibles qui recevront chacun une bourse d'études de 5 000 \$.

La subvention pour le personnel de la petite enfance est offerte aux employés de programmes de développement de la petite enfance en fonction de leur scolarité postsecondaire et du nombre d'heures travaillées par trimestre. Ce programme de subvention a révélé que seulement 25 % des personnes dans ce secteur ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires dans le domaine de la petite enfance.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

Dans le cadre du plan d'action intérimaire de 2016-2017, le Collège Aurora, en partenariat avec le MÉCF, établira une équivalence de transfert entre le programme de certificat en développement de la petite enfance et d'autres programmes d'études postsecondaires afin d'accroître le nombre d'élèves qui poursuivent des études postsecondaires dans ce domaine.

- Appuyer le Collège Aurora dans la prestation d'un programme de certificat en développement de la petite enfance.
enfance à suivre une formation sur l'utilisation du programme d'évaluation basé sur les compétences.
- Aider le personnel principal des programmes agréés de développement de la petite enfance à satisfaire aux dispositions du Règlement sur les normes applicables aux garderies en :
 - poursuivant la création d'un programme d'évaluation basé sur les compétences pour reconnaître l'expérience et la formation antérieures du personnel qui travaille dans les programmes agréés de développement de la petite enfance.
 - entreprenant la rédaction d'un manuel pour encourager les consultants régionaux en petiteEn 2016-2017, les exploitants de programmes agréés de la petite enfance auront accès au cours intitulé *Introduction to Early Childhood*, offert en ligne par le gouvernement de l'Alberta.
- Offrir un soutien continu au personnel des programmes agréés de la petite enfance qui désire poursuivre des études postsecondaires.
- Déterminer les exigences sur l'élaboration du système de reconnaissances des titres de compétence des TNO pour le personnel œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Responsabilité

MÉCF



CHAMP D'ACTION NO 22

Etablir et mettre en œuvre un plan de surveillance, d'évaluation et de responsabilisation pour le cadre de développement du jeune enfant renouvelé et son plan d'action.

Engagement 7 :

ASSURER DE FAÇON CONTINUE LE CONTRÔLE, L'ÉVALUATION ET LA PRODUCTION DE RAPPORTS AFIN DE STIMULER L'AMÉLIORATION CONSTANTE DES PROGRAMMES ET DES SERVICES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

Le plan de surveillance, d'évaluation et de responsabilisation pour le cadre de développement du jeune enfant a été terminé en octobre 2014.

Le plan de surveillance, d'évaluation et de responsabilisation prévoit un mécanisme pour l'amélioration continue. L'information tirée des activités du plan peut servir à l'élaboration du plan d'action triennal renouvelé (de 2017-2018 à 2019-2020).

La surveillance, la production de rapport et une évaluation continue sont des éléments importants d'un certain nombre d'initiatives du programme de développement du jeune enfant. Par exemple, le programme de sages-femmes de Hay River s'efforce de créer un plan de surveillance et d'évaluation pour obtenir des rétroactions au moment opportun et ainsi favoriser l'amélioration continue. Une évaluation de l'initiative pour les iPad mini a été réalisée à l'automne 2015. Les plans d'évaluation pour les programmes spécifiques étayeront également leurs conclusions à l'aide d'autres ressources et sources de données, comme les résultats de l'IMDPE.

La surveillance, la production de rapports et l'évaluation se poursuivront jusqu'à la fin du mandat du cadre de travail pour le développement du jeune enfant (2023). Les renseignements au sujet de la mise en œuvre du plan d'action pour le développement du jeune enfant de 2014 à 2016 seront recueillis au cours de l'année financière 2016-2017; ces données seront ensuite utilisées pour élaborer le plan d'action triennal renouvelé.

TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

Le plan de surveillance, d'évaluation et de responsabilisation doit être révisé pour garantir que :

- les activités de surveillance, d'évaluation et de responsabilisation font l'objet de rapports afin de documenter la prestation de programmes et de services efficaces;
- les renseignements sont consignés dans le but de faciliter la préparation du plan d'action triennal renouvelé.

Responsabilité

MSSS

MÉCF



CHAMP D'ACTION NO 23

Établir un plan d'action triennal détaillé pour les années 2017 à 2020, afin de continuer le travail entamé pendant l'application du plan d'action 2014 à 2017.

RÉALISATIONS ET PROGRÈS À CE JOUR

Il s'agit d'un nouveau champ d'action qui ne faisait pas partie du plan d'action antérieur.



TRAVAIL À ACCOMPLIR EN 2016-2017

Les renseignements sur la mise en œuvre du plan d'action pour le développement du jeune enfant de 2014 à 2016 seront recueillis au cours de l'année financière 2016-2017 et serviront à élaborer le plan d'action triennal renouvelé.

- Le MÉCF et le MSSS travailleront de concert pour élaborer un plan d'action triennal détaillé pour 2017 à 2020 qui se conformera aux priorités et aux échéances du plan d'activités de la 18e Assemblée législative.

Responsabilité

MÉCF

MSSS



Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest



www.rightfromthestart.ca